

mique et social a étudié brièvement au cours de sa quarante-deuxième session au printemps de 1967. Au cours de cette session, le Conseil économique et social a transmis à l'Assemblée générale le projet de convention préliminaire, le rapport du groupe de travail créé par la Commission des droits de l'homme, ainsi que toutes les propositions soumises à la Commission, et il l'a invitée à en tenir compte dans la rédaction et l'adoption d'une convention sur l'imprescriptibilité des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. La Troisième Commission, n'ayant pu terminer l'étude de cette question au cours de sa vingt-deuxième session, a adopté une résolution recommandant qu'on accorde la priorité à cette question lors de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale.

### Quatrième Commission

Au cours de la vingt-deuxième session, la question du colonialisme en Afrique du Sud a pris la part du lion du travail de la Quatrième Commission. De longues délibérations sur la question de la Rhodésie ont surtout porté sur la façon de mettre fin au régime illégal de ce pays. Dans ses observations sur les critiques disant que les programmes de sanctions actuels étaient inefficaces, le représentant du Canada, M. Gérard Pelletier, député, a reconnu que les sanctions n'avaient pas donné des résultats aussi rapides que l'on s'y attendait, mais il a affirmé qu'à la longue l'effet cumulatif de leur action serait beaucoup plus considérable. En faisant allusion aux appels de mandat à la Grande-Bretagne d'avoir recours à la force, M. Pelletier a parlé au nom du Canada en disant que le meilleur parti était de rechercher une solution pacifique au problème. Toutefois, la majorité des membres de la Commission ont appuyé une résolution affirmant que le seul moyen efficace et rapide que la Grande-Bretagne avait entre les mains pour étouffer la rébellion en Rhodésie était le recours à la force.

A la suite de longues délibérations, une résolution condamnant la politique coloniale du Portugal en Afrique a été adoptée. La situation en Afrique du Sud a également fait l'objet d'une grande attention au cours du débat, grâce à deux nouveaux articles soumis à l'étude de la Commission : l'influence des intérêts économiques étrangers sur les colonies et le rôle des institutions spécialisées à l'endroit des peuples non autonomes. La Commission a adopté des résolutions accusant l'activité des groupes économiques étrangers d'avoir empêché des peuples coloniaux d'obtenir leur indépendance, et priant les institutions spécialisées de prendre les mesures appropriées pour réaliser la décolonisation, notamment en accordant de l'aide aux mouvements africains de libération et en la refusant à l'Afrique du Sud et au Portugal.

Parmi les territoires non africains qui figuraient à l'ordre du jour, Gibraltar a fait l'objet d'un débat particulièrement acerbe, au cours duquel deux principes qui avaient guidé l'Assemblée générale dans la question de la décolonisation,